

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 30 novembre 2021

Délibération n° : 21-11-27

**9.1 Autres domaines de compétences
des communes**

**Objet : Organisation du marché de
Noël 2021**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Tiphonie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Isabelle DUFRENNE
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°18-10-07 du 11 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur du marché de Noël.

CONSIDÉRANT que la municipalité, à l'occasion des fêtes de Noël, souhaite organiser un marché de Noël les 11 et 12 décembre 2021 sur les places Jules Verne et Paul Vaillant-Couturier.

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion des chalets seront installés, permettant la vente d'objets décoratifs, de petits articles cadeaux et de chocolats de Noël... par les associations de la Ville ainsi que par des professionnels.

CONSIDÉRANT que les règles applicables en matière sanitaire et en ce qui concerne le plan Vigipirate seront pleinement respectées selon la législation en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Article 1er : l'organisation du marché de Noël 2021

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20211207-21_11_27-DE

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les déclarations nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Mairie de Petite
Seine



Le Maire
Sandrine GOMBERT

Acte affiché le :

07 DEC.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Le Maire,
Sandrine GOMBERT